

Sud Ouest

La rédaction face à un mur

Après un an de négociations sur un projet d'entreprise visant à réaliser 10 millions d'euros d'économies d'ici 2020, la direction a déposé un ultimatum.

À Sud Ouest, la direction n'a pas attendu les ordonnances Macron pour s'attaquer aux acquis sociaux des journalistes. Entamées voilà un an, les négociations sur le temps de travail et le multimédia se sont achevées par un ultimatum : la direction dénoncera l'accord temps de travail de 1999 pour la catégorie des journalistes, celui de 2012 sur le bimédia et l'usage du paiement des photos des rédacteurs, si les syndicats ne signent pas les projets d'accord visant à supprimer quatre jours fériés annuels aux journalistes, tout en les transformant en journalistes multimédia et multitâches, sans rémunération supplémentaire. Pire, en réduisant leur rémunération.

Comment en est-on arrivé là ? Dans son projet initial sur le temps de travail, la direction prévoyait de supprimer sept jours de RTT, notamment pour les journalistes, sur les 22 jours dont ils bénéficiaient dans le cadre des 35 heures. Elle envisageait également de supprimer leur forfait de 11 jours fériés annuels (travaillés ou non) pour le remplacer par une application stricte de la Convention collective (tout férié travaillé est récupéré).

Les jours fériés dans la balance

En guise de riposte, la pétition lancée par les élus SNJ, pour que les RTT ne soient pas touchées, a été signée par 70 % des journalistes, hors encadrement. Ce qui a fait reculer un temps la direction. Mais cette dernière est revenue à la charge sur les fériés, avec une proposition en deçà des dispositions de la Convention collective : un forfait à six, puis à sept jours fériés récupérables annuellement, ramenant le nombre de

jours travaillés annuels de 196 à 200, sans rémunération supplémentaire, alors qu'un grand nombre de journalistes de Sud Ouest continuent de travailler bien au-delà des heures légales, comme l'a souligné l'expertise Secafi pour le CHSCT.

Tout au long des discussions, le SNJ a tenté de garder une attitude constructive, mais la direction a pris le soin d'écarter systématiquement toutes nos contre-propositions, sans même les étudier. Au bout de son intransigeance, elle a donc préféré faire le choix de l'ultimatum. En assemblée générale, puis suite à une consultation des journalistes lancée par la section SNJ, il semble que c'est la peur de la dénonciation de l'accord RTT qui l'a emporté, la majorité d'entre-eux préférant perdre les quatre jours fériés s'ils gardent leurs RTT. Mais la direction a prévu d'ouvrir de nouvelles négociations inter-catégorielles sur le temps de travail d'ici la fin de l'année...

Dénonciations à tout va...

Parallèlement, le dossier des contributions journalistiques a été à l'ordre du jour de multiples réunions dès le mois d'octobre 2016. Toutes se sont soldées par un échec. Au nom d'une lecture totalement erronée de la loi Hadopi, qui régit les droits d'auteur des journalistes (pas l'organisation du travail), le projet d'accord de la direction — bizarrement confortée par Sud-Ouest médias CGT dans cette analyse — consistait à passer en force pour faire du journaliste de Sud Ouest un journaliste multimédia, multi-supports et multitâches.

Si la loi Hadopi stipule effectivement que « la collaboration entre une entreprise de presse et un journaliste professionnel porte sur l'ensemble des supports du titre de presse » (amendement Kert), cette disposition, d'une part, ne s'applique qu'aux contrats de travail postérieurs à 2009, d'autre part ne concerne ni les différentes formes d'expression des métiers du journalisme (écrit, photo, vidéo, son), ni la multi-compétence.



La direction de Sud Ouest n'a pas attendu les ordonnances Macron pour s'attaquer aux acquis sociaux des journalistes.

Photo SNJ

Hadopi

Au nom d'une lecture erronée de la loi, le projet de la direction consistait à passer en force pour faire du journaliste Sud Ouest un journaliste multimédia, multi-supports et multitâches.

Parlons formation alors, valorisation des acquis, organisation du travail ? Mais l'objectif premier de la direction, à travers ce projet d'accord, était aussi de supprimer l'usage du paiement à l'acte des photos des rédacteurs et le paiement des vidéos (volontariat), prévu par l'accord bimédia de 2012.

Parlons effectifs ? Depuis l'automne 2016, une vingtaine de postes ont été supprimés un peu partout dans les agences et au siège, une autre quinzaine de postes structurels sont occupés par des CDD depuis des mois, une agence a été fermée. Parlons embauches ? Un gros mot.

N'ayant pas réussi à faire signer son accord, et forte des dissensions syndicales qu'elle encourage, la direction a finalement dénoncé l'accord temps de travail des journalistes, tout en se gargarisant à l'extérieur de la modernité de son projet web first. Pour défendre les intérêts de la rédaction, le SNJ sera sur sa route.

La section SNJ de Sud Ouest